



## APPEL A PROJETS 2023 FONDS DE DOTATION Jean-Louis Amiotte

Le Fonds de Dotation Jean-Louis Amiotte lance son 1er appel à projets avec pour objectif de contribuer au développement de bonnes pratiques environnementales dans la production porcine du Haut Doubs répondant à la caractéristique zone Montagne (altitude > 600m) Massif du Jura et de qualité IGP, en favorisant un élevage dans la bienveillance animale, le respect de l'environnement et la juste valorisation du travail des éleveurs.



La date de limite de réception des dossiers de candidature par courriel ou par courrier est fixée au 02 juin 2023.

Pour cette première campagne, nous souhaitons principalement orienter les projets sur les dimensions bien-être animal et réduction de l'impact énergétique.

La liste des projets proposés ci-dessous est non exhaustive et vise à favoriser des investissements que l'éleveur n'aurait pas engagé sans cette aide car n'ayant pas d'impact économique direct.

Ainsi, dans les mêmes conditions, les éleveurs ayant identifié un autre besoin d'investissements pouvant contribuer positivement au bien-être animal et/ou à la réduction de l'impact énergétique au niveau local et qu'il ne pourrait entièrement financer par lui-même, peut soumettre librement son projet au Fond de dotation qui l'étudiera, l'admission ou non du projet par le Fonds de dotation Jean-Louis Amiotte étant non susceptible d'appel.

### 1. AXE BIEN ETRE ANIMAL

Description de l'action : acquisition de matériel permettant d'intervenir sur les conditions de travail des éleveurs et favorisant le bien-être de l'animal, facilitant les interventions sur / et la manutention des animaux.

Par exemple :

- Chariot de travail : chariot réglable en hauteur permettant de conditionner les porcelets pour le travail sur ceux-ci (soins, identification, vaccins, castration)  
--> une participation à hauteur de 1 000€ est envisagée
- Pistolet intradermique : pistolet sans aiguilles permettant d'intervenir sur les porcelets avec précision et sans douleur  
--> une participation à hauteur de 500€ est envisagée
- Eclairage permettant de garantir une période d'exposition à la lumière de 8h par jour au minimum, participe également à réduire la facture énergétique  
--> une participation à hauteur de 50% de l'investissement est envisagée sur un budget estimé à 2000€ pour le remplacement des tubes fluorescents et câblage d'1 salle de 180 porcs

Bénéfice de l'action : ces types d'équipements ont pour objectif d'intervenir sur le travail au quotidien réalisé par les éleveurs dans un souci d'améliorer les conditions de manipulation des animaux, de renfort de l'hygiène et toute autre contribution au bien-être animal, de réduction de la pénibilité et d'amélioration de la sécurité pendant les tâches quotidiennes.

## 2. AXE Défense de l'environnement naturel, sous AXE MAITRISE DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Description de l'action : Mise en place d'investissements pour la production d'énergie réutilisable sur place, pour la récupération d'énergie et réduction des gaz à effet de serre, comme :

- Couverture Nénufar : mise en place de couverture souple sur les fosses à lisier permettant de récupérer le méthane issu des effluents de manière passive et de l'utiliser sur place (chauffage...)  
--> une participation à hauteur de 30 000€ maximum est envisagée sur la base d'un coût d'investissement total estimé 130 000€
- Remplacement de chaudière à énergies fossiles par des équipements plus durables tel que pompe à chaleur  
--> une participation à hauteur de 30% de l'investissement est envisagée et pour un montant de 10 000€ maximum

Bénéfice de l'action : réduction de l'utilisation d'énergies fossiles et limitation des gaz à effet de serre.

### **Conditions d'octroi / critères d'attribution**

Le Fonds de dotation Jean-Louis Amiotte soutiendra les pratiques vertueuses portées par des exploitations porcines situées dans le Massif du Jura, en zone montagne > 600m d'altitude, respectant le cahier des charges viande de porc IGP Saucisse de Morteau et Saucisse de Montbéliard et garantissant une alimentation non OGM.

Le Fonds de dotation Jean-Louis Amiotte ne financera qu'en partie le projet et privilégiera un paiement direct au fournisseur de l'équipement après installation. L'éleveur devra indiquer lors de sa candidature par quel moyen il entend financer le reste de l'investissement.

L'éleveur qui aura bénéficié d'une aide du Fonds de dotation Jean-Louis Amiotte s'engage à partager un retour d'expérience sur l'apport du nouveau matériel installé auprès d'autres éleveurs de la zone Montagne Massif du Jura en leur faisant visiter son exploitation et leur apportant toutes informations visant à permettre le développement de bonnes pratiques.

### **Période d'appel**

Ouverture de l'appel : 04/04/2023

Date limite de réception : **02/06/2023**

Date du comité : juin 2023

Envoi du dossier de candidature par voie postale :

**FONDS DE DOTATION Jean-Louis Amiotte**

**9 rue de la Gare**

**25690 Avoudrey**

ou par courriel : [fondsdedotation@jean-louis-amiotte.fr](mailto:fondsdedotation@jean-louis-amiotte.fr)